

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**  
**(une fiche par action)**

**PLAN EDUCATIF LOCAL**

**VILLE DE MIRAMAS**

**Intitulé du projet :** « Lycéens à l'aide »  
Ateliers en responsabilité à destination des élèves de cycle 3.

**Structure porteuse :** Maison des lycéens, Lycée Jean COCTEAU

**Responsable de l'action :** le président de la Maison des lycéens

**Objectif général :** Accompagner les élèves en légères difficultés

**Objectifs opérationnels :**

- Accroître l'ambition scolaire des élèves en proposant des modèles de réussite
- Apporter une aide méthodologique aux élèves du 1<sup>er</sup> degré
- Permettre l'acquisition de comportements adaptés et remotiver des élèves en légères difficultés en mathématique et en français
- Valoriser l'investissement des lycéens exerçant une démarche citoyenne auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires participant à l'action.
- Afficher une image positive des élèves du lycée

**Durée de l'action :** un an renouvelable : action débutant après vacances de février et se terminant après vacances de pâques.

**PRESENTATION DE L'ACTION :**

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, des élèves de CM1 et CM2 affichant de légères difficultés scolaires et ont été repérés par les équipes enseignantes. Ces élèves ne correspondent pas aux critères d'éligibilité des différents dispositifs existants. Consciente du risque de décrochage en cours d'année scolaire, la municipalité a sollicité la commission éducation du Plan Educatif local, composée des personnels du lycée, des personnels de l'Education nationale et des services de la ville. L'objectif consiste en la mise en œuvre d'un « tutorat » (sous la forme d'un accompagnement des élèves repérés par les enseignants du primaire) réalisé par des lycéens en classe de terminales, volontaires et reconnus aptes par l'équipe pédagogique et éducative du lycée.

Cet accompagnement a débuté en mai-juin 2019, la continuité de l'action étant assurée ensuite de septembre jusqu'aux vacances de pâques (arrêt des séances par rapport aux examens du baccalauréat).

Un encadrement et un suivi de terrain de ces lycéens sont mis en place par la CPE du lycée. L'aide apportée par les lycéens consiste essentiellement en un apport méthodologique et un accompagnement pour effectuer les devoirs du soir. Les écoliers ciblés ne présentent pas de problèmes de comportement ou des difficultés scolaires trop importantes.

Il est contractualisé d'offrir à ces lycéens une marque de reconnaissance de leur investissement citoyen sous la forme d'une participation financière forfaitaire à un BAFA, un permis de conduire ou un équipement informatique.

L'objectif prioritaire est de fédérer les acteurs éducatifs, autour de ce projet, en créant une émulation saine et une motivation pour aider les plus jeunes. Chez les adultes, c'est l'occasion de favoriser une action citoyenne et responsable auprès des élèves. Un point trimestriel, un bilan annuel sont effectués

en tant que régulation et évaluation de l'action. L'implication et l'assiduité des lycéens, les résultats obtenus, sont les garants de la réussite de l'action.

Ce projet a été validé par les membres du C.A. qui, au même titre que l'ensemble des personnels, l'ont jugé extrêmement pertinent.

### **Objectifs du projet :**

- Accroître l'ambition scolaire des élèves en proposant des modèles de réussite
- Accompagner les élèves en légères difficultés
- Apporter une aide méthodologique aux élèves du 1<sup>er</sup> degré
- Permettre l'acquisition de comportements adaptés et remotiver des élèves en légères difficultés en mathématique et en français
- Valoriser l'investissement des lycéens exerçant une démarche citoyenne auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires participant à l'action.
- Afficher une image positive des élèves du lycée

### **Actions à mettre en œuvre :**

- Repérage des écoles et des enfants en légères difficultés par les équipes pédagogiques des écoles
- Constitution des groupes de lycéens qui interviendront par la CPE du lycée sous couvert du proviseur (moralité, cursus, compétences...)
- Etablissement d'une feuille de route des lycéens assurant le tutorat de ces enfants
- Désignation d'un référent Education Nationale assurant l'accompagnement et le suivi des lycéens (CPE)
- Constitution des groupes d'élèves (2 ou 3 élèves) par l'équipe pédagogique avec un mini constat et les préconisations
- Etablissement d'une charte d'engagement des familles, des élèves, des lycéens
- Grilles de repérage, de présence
- Réalisation des critères d'évaluation de l'action

### **Quels en sont les public(s) cible(s) :**

Ce projet a démarré au troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023(juin), et concerne les élèves repérés en légères difficultés dans les classes du cycle 3 des écoles retenues (en donnant la priorité aux élèves de CM1 passant en CM2 durant l'année scolaire 2022-2023 en vue d'améliorer le passage au collège).

Écoles retenues pour l'opération :

- École Marcel Gresset
- Ecole Jean Mace
- Gérard Philippe

### **Combien de personnes en seront bénéficiaires :**

#### **Jean Macé :**

- 5 lycéens interviendront

#### **Marcel Gresset :**

- 5 lycéens interviendront
- 

#### **Gerard Philippe :**

- 5 lycéens interviendront

Le principe est de former des petits groupes de deux à trois élèves par lycéen.

Une intervention par lycéen par semaine le soir pendant une heure et demie est retenue.

L'action se déroule sur un jour de la semaine défini dans chaque établissement et en fonction des disponibilités des lycéens.

**Activité(s) proposée(s) :**

Jeudi de 16h30 à 17h45 pour toutes les écoles

Durée (début-fin) : jeudi 6/10/2022 - Arrêt entre le 9/02 au 23/03 puis fin le jeudi 1/06

Nombre de places : 3 élèves par groupe soit 9 places

Tranche d'âge visée : élèves du cycle 3

Nombre de lycéens-intervenants : : 15 élèves

Transport : non

**PARTENARIAT:** Equipe pédagogique et éducative du Lycée COCTEAU, l'équipe de circonscription de l'Education nationale du premier degré et les enseignants des écoles élémentaires concernées, les services concernés de la ville

**INTERVENANTS (noms et qualification) :**

Professeurs et équipe éducative personnels éducatifs, lycéens sélectionnés

**Budget Prévisionnel :**

CHARGES		PRODUITS	
Fournitures pédagogiques	200	Fournitures pédagogiques par les écoles	200
Achat de prestations	6 000	Participation PEL ville	6 000
	6 200		6 200

**Eléments d'informations complémentaires :**

Prise en compte de la parole de l'enfant, du jeune : tout au long de l'action

Lien avec les familles : par l'intermédiaire de l'enseignant et par la signature d'un contrat d'engagement

Diffusion de l'information / communication :- le lycée et les écoles concernées.  
 - le service Communication de la ville

Participation de l'utilisateur : gratuité

Lien avec d'autres actions : les différents dispositifs d'accompagnement scolaire

**Evaluation de l'action :**

- Nombre d'enfants ayant suivi assidûment l'activité (pourcentage de présence)
- Evolution du nombre des élèves « en légère difficulté » (taux de réussite aux évaluations scolaires)
- Taux de satisfaction des lycéens investis dans l'action, des parents, des enseignants, des élèves
- Évaluation de la pertinence et de l'impact de l'action par les enseignants.